



## TABLE DE TRAVAIL SUR LES PLASTIQUES AGRICOLES

ORIENTATIONS POUR L'IMPLANTATION DU

# PROGRAMME PERMANENT

DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION  
DES PLASTIQUES AGRICOLES AU QUÉBEC



Novembre 2020

## *Avant-propos*

*La Table de travail sur les plastiques agricoles a rallié les représentants de l'industrie, tant les responsables de la mise en marché des plastiques agricoles que les utilisateurs, ainsi que des organismes du secteur public, pour convenir de la nécessité de se donner des grandes orientations à privilégier pour la récupération et la valorisation des quelque 11 000 tonnes de matières résiduelles annuelles de plastiques agricoles au Québec.*

*Ce document d'orientations résulte de rencontres, de discussions et de commentaires des membres de la Table de travail pour la mise en œuvre d'un programme permanent de type Responsabilité élargie du producteur (REP), en privilégiant de façon prioritaire l'économie circulaire.*

*La formation d'un comité avisier est recommandée pour faire le pont vers la mise en œuvre du programme permanent sur les plastiques agricoles.*

*Il reviendra principalement à l'Organisme de gestion reconnu (OGR), qui sera accrédité par RECYC-QUÉBEC, d'opérationnaliser la mise en place de la REP pour les plastiques agricoles, en respect du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (modifié).*

# TABLE DES MATIÈRES

1. RECOMMANDATIONS	3
2. DESCRIPTION GÉNÉRALE	5
3. RÉDUCTION À LA SOURCE DANS LE CADRE DES 3 RVE	7
4. MANDAT : VERS UN PROGRAMME PERMANENT	8
→ Récupération et valorisation des plastiques agricoles	
5. PRINCIPES DU PROGRAMME	11
→ Données, financement et fonctionnement	
6. REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS DES INTERVENANTS	21
7. AUTRE CONSIDÉRATION MAJEURE	22
CONCLUSION	23
ANNEXES	
→ Composition de la Table de travail sur les plastiques agricoles pour chacune des 3 réunions	24
→ AgriRÉCUP et son rôle dans la récupération et la valorisation des plastiques agricoles	26
→ La logique de l'économie circulaire	28

# 1. RECOMMANDATIONS

Le programme permanent de récupération et de valorisation des plastiques agricoles devrait être basé sur les principes ou éléments suivants :

## 1) 3 RVE

Assurer une gestion des plastiques agricoles dans le respect de la hiérarchie des 3 RVE  
Réduction | Réemploi | Recyclage | Valorisation | Élimination.

Baser le programme permanent sur l'opérationnalisation de l'économie circulaire par le soutien des agriculteurs dans l'utilisation et la disposition des différents plastiques, par la prise en charge des matières et par l'assurance du développement de l'industrie du recyclage.

## 2) Responsabilité jusqu'à la fin de vie utile du produit

Favoriser la mise en œuvre, la gestion et le financement d'un système de récupération et de recyclage des plastiques agricoles qui sera à la charge des entreprises qui mettent sur le marché des produits visés. Ce programme<sup>1</sup> adhérera au principe de gestion responsable, incluant celui en fin de vie utile du produit. Il pourra être géré individuellement (de façon autonome par des entreprises visées qui feraient ce choix) ou par un organisme de gestion représentant les entreprises et reconnu par RECYC-QUÉBEC.

## 3) Équitable pour tous

Afin de rendre le programme équitable, prévoir les dispositions pour que TOUS les premiers fournisseurs ou détenteurs de marque assument la responsabilité financière de la gestion en fin de vie des produits visés mis en marché. Cela assurera notamment le financement de la mise en œuvre du programme.

## 4) Facilité d'utilisation

Afin de favoriser la participation des agriculteurs, privilégier les méthodes de collecte les plus accommodantes possibles. La collecte devra être offerte sur tout le territoire du Québec où des produits visés sont mis en marché en s'adaptant aux particularités des régions.

---

<sup>1</sup> Le singulier est utilisé pour parler du programme, mais dans les faits il est possible qu'il y ait plus d'un programme si des entreprises visées mettent en place leur programme sur une base individuelle.

## 5) Structure de coûts viables

S'assurer que le type de collecte choisi n'engendre pas de coûts trop importants pour les parties prenantes du programme et ne nuise pas à la compétitivité des agriculteurs du Québec dont, par exemple, des frais qui pourraient potentiellement être internalisés dans le coût d'achat du plastique par les agriculteurs. La structure de coûts du programme devra favoriser l'écomodulation, c'est-à-dire que les coûts pour chaque produit devront être modulés en tenant compte de caractéristiques telles que leur toxicité, leur recyclabilité, leur contenu en matières recyclées, leur durée de vie ou leur impact sur l'environnement et sur le processus de valorisation. Cette structure de coûts devra inciter des façons de faire écoresponsables.

## 6) Économie circulaire

Dans l'objectif de recycler les plastiques agricoles, soutenir les agriculteurs dans l'utilisation et la disposition des différents plastiques, le tout en travaillant sur le développement de l'industrie du recyclage favorable à l'économie circulaire locale, incluant :

- a. Des activités de recherche et développement (R et D) pour l'écoconception des produits; la R et D de débouchés locaux ou limitrophes pour les matières récupérées et la R et D des meilleures pratiques pour la collecte, le tri et le conditionnement des plastiques agricoles en vue de satisfaire aux besoins de ces différents marchés;
- b. Des mesures pour inciter l'industrie à utiliser des résines de plastiques post consommation.

## 7) Plastiques ciblés

Couvrir les quatre catégories les plus importantes.

- a. Plastiques pour ensilages et foins : pellicules d'enrobage pour ensilage, tubes et embouts pour ensilage, toiles et sacs (silos) d'ensilage, sacs (silos) de grain, ficelles et filets d'enrobage et autres;
- b. Sacs et contenants pour tous les intrants agricoles : semences, pesticides, fertilisants, moulée, désinfection, etc.;
- c. Plastiques acéricoles : tubulures, conduits de la ligne principale, raccords et chalumeaux;
- d. Plastiques horticoles et maraîchers : recouvrement pour serres et tunnels, bâches (ou couverts) flottantes, paillis de plastique, système goutte à goutte.

## 8) Préparation à la transition

Faire une analyse approfondie des initiatives déjà en place pour la collecte des plastiques agricoles. Voir comment ces initiatives peuvent être intégrées à un programme québécois. Poursuivre les travaux de recherche et de développement afin d'optimiser les méthodes de collectes, de développer les débouchés et d'approfondir la connaissance des coûts reliés à ces activités.

### 9) Suivi par les intervenants

Afin de faciliter l'évolution de la situation dans la mise en place du programme permanent, instaurer un comité aviseur constitué des organismes directement touchés par la mise en œuvre du programme avec la possibilité d'ajout d'autres représentants conformément au mandat spécifique à être défini.

### 10) Financement

Pour garantir la continuité des démarches et des analyses terrain et pour préparer adéquatement la mise en place du programme permanent de collecte des plastiques agricoles, explorer la possibilité de financement par diverses sources d'ici à ce que le programme fonctionne dans le cadre d'une désignation sous la responsabilité élargie des producteurs (REP). Un financement est également à prévoir pour laisser le temps à l'industrie de s'organiser pour récupérer et valoriser tous les plastiques visés dans le cadre de la REP.

## 2. DESCRIPTION GÉNÉRALE

---

### Table de travail sur les plastiques agricoles du Québec, récupération et valorisation

#### Présentation de la Table de travail

Ce document d'orientation de la Table de travail sur les plastiques agricoles vise à jeter les balises pour développer une filière efficace et pérenne de récupération et valorisation du plastique agricole au Québec, avec un financement adéquat, dans la perspective de l'implantation d'un programme permanent.

Par un mandat confié par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoît Charette, AgriRÉCUP a mis en place la Table de travail sur les plastiques agricoles. AgriRÉCUP est une organisation d'intendance environnementale à but non lucratif. AgriRÉCUP, depuis plusieurs années, gère et met en place des programmes de récupération et de valorisation des plastiques, des emballages et des produits périmés partout au Québec et au Canada (Cleanfarms) pour le secteur agricole. Sa mission consiste à contribuer à l'obtention de fermes propres d'un point de vue environnemental par la gestion adéquate de certaines matières résiduelles.

La Table regroupe onze organisations. Elle comprend des associations d'agriculteurs, des fabricants, des distributeurs / détaillants, des entreprises de recyclage et de transformation, ainsi que des représentants gouvernementaux.

Les organismes représentés à la Table sont :

- L'Union des producteurs agricoles (UPA)
- Les Producteurs de lait du Québec
- Distribution (Sollio Groupe coopératif)
- Conditionnement / Recyclage / Utilisation (Soleno)
- Fabrication de produits → Producteur (Berry Global)
- Recyclage / Utilisation (Transcontinental)
- MRC / Gestion des matières résiduelles (Les Maskoutains / RIAM)
- AgriRÉCUP
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCC)
- RECYC-QUÉBEC
- Ministère de l'Agriculture des pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Les travaux de la Table de travail sur les plastiques agricoles se sont déroulés sur une période d'un peu moins d'un an, avec trois rencontres tenues entre le 28 novembre 2019 et le 24 septembre 2020. Ils visent à développer ce document d'orientation spécifique pour la gestion des plastiques agricoles au Québec **en vue de la mise sur pied d'un programme permanent de récupération et de valorisation**. Ce document d'orientation tient compte à la fois des données disponibles, des orientations gouvernementales, des diverses expériences pratiques sur le terrain et des visions et des besoins dans le secteur.

Ce rapport vise surtout à faire état des consensus établis par la Table concernant les divers paramètres pouvant encadrer le programme québécois de récupération et de valorisation des plastiques agricoles.

AgriRÉCUP a coordonné le contenu du document d'orientation et dirigé les rencontres. Il a interagi avec les représentants pour déposer à l'automne 2020, au ministre du MELCC, cette version finale des orientations de la Table de travail sur les plastiques agricoles.

Pour établir les orientations du programme permanent, la Table de travail réalise l'importance du rôle joué par les acteurs de la filière. Ensemble, ils souhaitent intégrer les principes de l'économie circulaire dans le recyclage des plastiques agricoles :

1. Les producteurs de plastiques;
2. Les agriculteurs et utilisateurs de plastiques agricoles;
3. Les entrepreneurs pour la logistique du programme;
4. Les conditionneurs, recycleurs traditionnels et autres solutions innovantes de recyclage;
5. Les autres acteurs dans les considérations de la Table.

### 3. RÉDUCTION À LA SOURCE DANS LE CADRE DES 3 RVE

La gestion des plastiques agricoles au Québec doit se faire dans le respect de la hiérarchie des 3 RVE, principe énoncé dans la Loi sur la qualité de l'environnement (art.53.4.1). Il s'applique à la gestion de l'ensemble des matières résiduelles au Québec.

Réduction | Réemploi | Recyclage | Valorisation | Élimination

En encourageant l'opérationnalisation de l'économie circulaire<sup>2</sup> pour les plastiques agricoles générés au Québec, la Table propose un programme de récupération et de valorisation visant à soutenir les agriculteurs dans la gestion responsable des différents plastiques que génèrent leurs activités. En plus de mettre l'accent sur la réduction à la source et l'écoconception, la Table comprend la nécessité de promouvoir également le développement de l'industrie du recyclage. Les MRC rurales et les agriculteurs insistent sur des solutions opérationnelles d'optimisation de la gestion des plastiques et la réduction de leur empreinte environnementale. La Table désire satisfaire ces demandes.

En visant la mise en place d'un programme permanent de récupération et de valorisation des plastiques agricoles selon l'approche Responsabilité élargie du producteur (REP), la Table favorise indirectement, mais sûrement, la réduction à la source :

- Les contributions et les objectifs imposés aux producteurs sont basés sur les quantités mises en marché. Le programme proposé comporte également un volet de R et D pour favoriser par exemple l'écoconception, la récupération et la valorisation de plastiques agricoles ou encore le développement de débouchés locaux ou limitrophes. Cette obligation est en place actuellement

---

<sup>2</sup> Voir annexe 3 sur la logique de l'économie circulaire

pour les autres producteurs de matières visées par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*.

- La REP sur les plastiques agricoles représente également une opportunité de réduire les charges pour des entreprises. En effet, la diminution du poids ou du volume des plastiques permet de réduire les contributions exigibles de même que les coûts des matières premières, ceux de la mise en œuvre ainsi que ceux reliés au transport et à la logistique. S'assurer que les produits de substitution, s'il y a lieu, soient recyclables.
- L'application des principes de l'écoconception permet également de remettre en cause certaines pratiques et favorise de nouvelles façons de faire. La prise en compte du cycle de vie des produits peut stimuler l'innovation pour les entreprises pionnières. Elle leur permet de se différencier sur leurs marchés. Elle motive à la fois les investisseurs, les salariés et les utilisateurs.
- L'accompagnement des entreprises agricoles visant des mesures de réduction à la source doit également être considéré.

Le MELCC est appelé à se pencher sur la gestion des plastiques au Québec avec l'objectif global de réduction des produits à usage unique une fois que le programme de récupération et valorisation des plastiques agricoles sera en place.

Beaucoup d'avancées se font dans le domaine des plastiques, incluant les plastiques agricoles, que ce soit la réduction des matières premières ou l'utilisation de nouvelles technologies. Ceci pourrait faire l'objet d'un chantier par un organisme gouvernemental en collaboration avec l'industrie et les agriculteurs.

## 4. MANDAT : VERS UN PROGRAMME PERMANENT

### Programme permanent de récupération des plastiques agricoles

Depuis 2015, les plastiques agricoles sont ciblés comme produit à assujettir prioritairement au *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises* (2011), selon une approche de REP<sup>3</sup>. Le règlement oblige les entreprises qui mettent en marché les produits visés au Québec à mettre en œuvre des programmes de récupération et de valorisation de ces produits en fin de vie. Les programmes peuvent être mis en œuvre sur une base individuelle (de façon autonome par certaines entreprises visées qui

<sup>3</sup> Source : MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Liste des produits prioritaires à désigner sous la responsabilité élargie des producteurs - rapport synthèse, 2015, 13 p. [http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/Rapport\\_final\\_synthese.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/Rapport_final_synthese.pdf)

feraient ce choix) ou collective en adhérant à un organisme de gestion, reconnu par RECYC-QUÉBEC, agissant au nom de ses membres. Le règlement attribue la responsabilité de gestion des produits en fin de vie aux entreprises qui les mettent en marché au Québec : que ce soit les propriétaires et utilisateurs de marque ou les premiers fournisseurs.

Cette méthode fonctionne déjà au Québec pour d'autres emballages et produits. Elle donne de bons résultats.

La mise en place d'un programme permanent exige de travailler sur plusieurs champs d'intervention.

En premier lieu, comprendre les enjeux et les opportunités liés aux plastiques agricoles :

- Les besoins des utilisateurs et ceux des conditionneurs et recycleurs;
- Les types et quantités de matières utilisées;
- Les intervenants et les marchés;
- Les incitatifs à la réduction à la source, l'écoconception;
- Les besoins en recherche et développement.

Par la suite, il faut déterminer les méthodes de collecte les mieux adaptées à la réalité québécoise :

- S'appuyer sur l'ensemble des expériences terrain de même que sur les projets pilotes en cours.

Enfin, progressivement, faire en sorte qu'à sa maturité, nous ayons un programme efficace, pratique et à un coût raisonnable. Cela permettra d'atteindre les cibles de récupération que la réglementation pourrait fixer.

## 4.1 Approfondissement des connaissances sur les plastiques agricoles

Depuis plusieurs années, nombre de connaissances ont été accumulées pour se diriger vers un programme permanent. Les principales sources d'information pour les travaux de la TABLE sont : les données recueillies ainsi que les orientations de Recyc-Québec, celles du MELCC et d'AgriRÉCUP; les réalisations terrain et les projets pilotes en collaboration avec les agriculteurs et les MRC; la prise en compte de ce qui se fait ailleurs qu'au Québec. Pour la mise en place du programme, il est entendu que les connaissances devront être complétées dans un premier temps par AgriRÉCUP en 2021 et par la suite, par l'organisme reconnu.

- **La compréhension**
  - Connaître les types de plastiques, les quantités utilisées, les façons de les utiliser, les façons dont ils sont gérés en fin de vie utile, les attitudes des utilisateurs envers le recyclage, etc.;
  - Les particularités régionales et globales des gisements de plastiques agricoles;
  
- **La collecte**
  - Concevoir des méthodes efficaces, pratiques et à coûts viables pour les entreprises agricoles;
  - S'adapter au mode de collecte déjà en place dans certaines MRC, le cas échéant;
  
- **Les coûts**
  - Établir le coût de récupération et de valorisation des différents types de plastiques agricoles visés par le document d'orientation;
  
- **Les bonnes stratégies de communication aux agriculteurs**
  - S'assurer d'obtenir du plastique propre et bien trié;
  - Obtenir un bon taux de participation;
  
- **Le conditionnement et le recyclage**
  - Travailler avec les conditionneurs et les recycleurs afin d'avoir les meilleures occasions de marché pour ces types de plastique;
  - Poursuivre la R et D pour de nouveaux débouchés locaux et limitrophes;
  - Identifier des mesures pour inciter l'industrie à utiliser des résines de plastique post-consommation;
  
- **La valorisation énergétique**
  - Dans certaines situations, la valorisation énergétique constitue une alternative à considérer seulement si les plastiques ne peuvent pas être recyclés.

La gestion de la plupart des plastiques agricoles diffère de celle des autres matières plastiques surtout en raison de leur contamination par des résidus organiques ou inorganiques incluant des résidus chimiques. Pour assurer le traitement des plastiques agricoles de façon sécuritaire dans une économie circulaire, une approche adaptée s'impose. Des éléments comme le volume, l'éloignement, la distance entre les points de collecte et la diversité du gisement en milieu rural complexifient la collecte et le recyclage de ces plastiques.

Les communautés rurales requièrent des solutions permettant d'éliminer les plastiques de façon responsable, car présentement, une portion de ces plastiques n'est pas gérée adéquatement.

## 4.2 Informations sur les initiatives de récupération des plastiques agricoles en place

Selon RECYC-QUÉBEC, il existe environ 40 initiatives locales de récupération des plastiques agricoles. La plupart de ces initiatives ont pour but de récupérer les plastiques qui servent à la conservation de l'ensilage.

Présentement, les initiatives pour la récupération de plastique d'ensilage sont réparties sur une trentaine de MRC. Les méthodes de collecte, les types de plastiques récupérés, la propreté du plastique ainsi que les coûts de collecte et la préparation du plastique varient de MRC en MRC. Certaines MRC récupèrent un seul type de plastique. D'autres MRC mélangent tous les plastiques pour ensilage à d'autres plastiques utilisés sur la ferme.

Dans le cadre de la mise en place d'un programme provincial (élaboré, mis en œuvre et financé par les détenteurs de marque; les frais pourraient potentiellement être internalisés dans le coût d'achat du plastique par les agriculteurs) visant à recycler ce plastique, plusieurs aspects du futur programme doivent être peaufinés, entre autres, sa structure de coûts et la qualité du plastique récupéré. Ces points sont décrits dans la prochaine section.

## 5. PRINCIPES DU PROGRAMME

Proposition de programme permanent | Données - financement - fonctionnement

### 5.1 Séquences proposées pour la mise en place du programme

Au Québec, selon l'Étude sur la gestion des plastiques agricoles générés au Québec commandée par RECYC-QUÉBEC et parue en 2019, le secteur agricole utilise environ 11 000 tonnes de plastique par année. Le tableau 1 indique les types de plastiques selon leur utilisation ou segment de marché. Les données du tableau révèlent que plus de la moitié des plastiques agricoles (6 715 tonnes) servent à la conservation ou à l'enrubannage de l'ensilage ou du foin (CEEF). Ils constituent aussi la matière prioritaire d'un grand nombre de MRC et d'agriculteurs.

La catégorie *sacs et contenants* compte déjà sur des programmes bien établis offerts partout au Québec. Pour cette catégorie, il s'agit d'élargir la gamme de sacs et de contenants acceptés.

Les plastiques utilisés dans les érablières constituent une autre catégorie en soi. Seize points de collecte sont déjà établis principalement dans la région de la Beauce. Un programme permanent permettra l'étalement des points de collecte dans toutes les régions acéricoles du Québec.

Pour la catégorie *production horticole et maraîchère*, des initiatives sont sur le point d'être mises en place afin de mieux connaître ce secteur et d'élaborer un plan précis pour ce type de plastique.

Selon l'échéancier prévu, la modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, pour notamment assujettir certains produits agricoles, devrait être édictée au courant de la première moitié de l'année 2021. Par la suite, les entreprises disposeraient de 12 mois pour s'organiser et annoncer à RECYC-QUÉBEC leur intention, soit de mettre en œuvre leur propre programme de récupération et valorisation, soit confier à un organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC.

**2021** : Modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises;

Préparation au lancement du programme de récupération des plastiques pour ensilage;

**2022** : Tout d'abord, mise en œuvre du programme pour tous les plastiques agricoles autres qu'horticoles incluant les programmes déjà en place pour les sacs, les contenants et les plastiques acéricoles;

**2023** : Mise en place d'un programme de récupération des plastiques horticoles et maraîchers.

Rien n'empêche que le programme pour ces produits soit bonifié et amélioré au fil du temps.

**Tableau 1: Quantité de plastiques agricoles triés par catégorie**

PRODUITS	TYPES	QTÉ (t)	PHASES	RECYCLABILITÉ
<b>Ensilages et foins</b>				
Pellicules d'enrobage (pour ensilage)	PEbd - 4	4100	1	Oui
Tubes et embouts (pour ensilage)	PEbd - 4	295	1	Oui
Toiles d'ensilage	PEbd - 4	765	1	Oui
Sacs-silos (ensilage et grains)	PEbd - 4	175	1	Oui
Ficelle d'enrobage	PP	565	1	Oui
Filet d'enrobage	PEbd - 2	815	1	Valorisation
<b>Total</b>		<b>6715</b>		
<b>Sacs et contenants (déjà en place)</b>				
Sacs (semences, pesticides, fertilisants)	PP (papier)	300	1	Valorisation
Contenants (pesticides, fertilisants et semences)				
Autres générés par le secteur agricole	PEhd - 2	285	1	Oui
<b>Total</b>		<b>585</b>		
<b>Sacs et contenants à ajouter au programme en place</b>				
Contenants : désinfection, élevage et autres intrants	Pehd-2	ND	1	Oui
Sacs : moulée, minéraux, ripe, amendement et autres intrants	PP	ND	1	
<b>Érablières</b>				
Tubulures	PEbd - 4 PEbd - 4 ou	390	1	Oui
Conduits de la ligne principale	PEbd 2	885	1	Oui
Tubulures et conduits en PVC	PVC	ND		? (chlore)
Raccords et chalumeaux	Nylon	80	1	?
<b>Total</b>		<b>1355</b>		
<b>Horticulture et maraîcher</b>				
Recouvrement pour serres	PEbd - 4	625	2	Oui
Recouvrement pour tunnels	PEbd - 4	60	2	Oui
Bâches ou couv. flottantes	PEbd - 4	130	2	Oui
Paillis de plastique	PEbd - 4	785	2	Non
Système goutte à goutte	PEbd - 4	680	2	Oui
<b>Total</b>		<b>2280</b>		

Source : RECYC-QUÉBEC, Étude sur les plastiques agricoles générés au Québec, 2019 :

Tableau 2.2, p.9-14, Tableau 2.3, p. 26-27

## 5.2 Répartition des gisements de plastiques agricoles par région administrative<sup>4</sup>

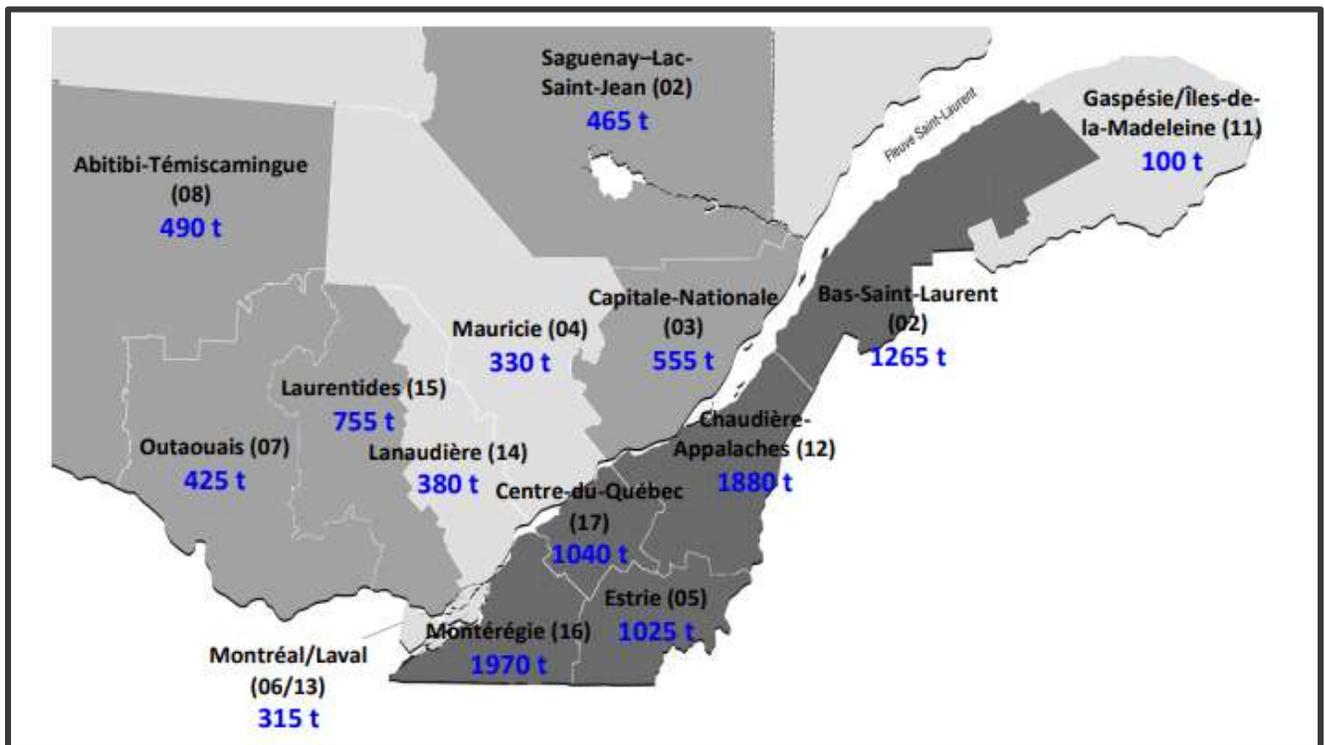
Le tableau 2 présente la répartition des gisements de plastiques agricoles par région administrative.

Les régions en gris foncé (■) sont celles où l'on retrouve les gisements les plus importants (plus de 1 000 tonnes). Les gisements de taille modérée (de 400 à 1 000 tonnes) sont représentés par les régions en gris moyennement foncé (■) et ceux de petite taille (moins de 400 tonnes) par les régions en gris pâle (■).

Le tableau montre la répartition des gisements par grande catégorie de plastiques et par région administrative.

Ce tableau est une référence de base dans la mise en œuvre du programme permanent.

**Tableau 2**



<sup>4</sup> IBID.p.33-34

Numéros et noms des régions administratives		PEhd 	PEbd 	PP 	Acéricole 	Total <sup>4</sup>
01	Bas-Saint-Laurent	140	780	105	240	1 265
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean <sup>2</sup>	65	355	45	< 5	465
03	Capitale-Nationale	40	445	25	45	555
04	Mauricie	45	240	30	15	330
05	Estrie	100	605	95	225	1 025
06-13	Montréal–Laval	< 5	310	< 5	< 5	315
07	Outaouais	55	320	40	10	425
08	Abitibi–Témiscamingue <sup>3</sup>	70	360	55	< 5	490
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10	65	10	15	100
12	Chaudière-Appalaches	175	1 030	160	515	1 880
14	Lanaudière	50	275	25	30	380
15	Laurentides	40	635	30	50	755
16	Montréal	225	1 520	135	90	1 970
17	Centre-du-Québec	130	675	115	120	1 040
<b>QUÉBEC</b>		<b>1 155</b>	<b>7 615</b>	<b>865</b>	<b>1 355</b>	<b>10 990</b>

<sup>1</sup> Les couleurs utilisées dans la carte n'ont que pour objectif de séparer les régions administratives.  
<sup>2</sup> Inclut la Côte-Nord.  
<sup>3</sup> Inclut le Nord-du-Québec.  
<sup>4</sup> Les quantités de plastique estimées par région administrative ont été arrondies. Il se peut donc que la somme des quantités arrondies ne corresponde pas au total.  
\* Plus les couleurs sont foncées, plus les gisements de plastiques sont importants.  
Source : Calculs Groupe AGÉCO, 2018.

**PEbd** : Polyéthylène basse densité

**PEhd** : Polyéthylène haute densité

**PP** : Polypropylène

**PVC** : Polychlorure de vinyle

### 5.3 Phases du programme, financement et fonctionnement

Les discussions tenues au sein de la Table confirment la nécessité d'instaurer un programme provincial de récupération et de valorisation visant certaines catégories de plastiques agricoles.

Il importe de noter que ce document d'orientation vise à établir les bases d'un système permanent de récupération et valorisation. Pour ce qui est des détails opérationnels, l'organisme de gestion qui sera désigné par les premiers fournisseurs (ceux qui financeront le programme) et reconnu par RECYC-QUÉBEC devra fournir les détails du plan tout en respectant les conditions qui seraient prévues à l'entente de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC. Rappelons qu'il est possible aussi qu'un premier fournisseur décide de mettre en place et gérer son propre programme, mais celui-ci devra aussi soumettre le plan de son programme.

Lors du lancement d'un programme permanent, il convient de procéder par étape. Il faut s'attendre à des changements lorsque le programme prend de la maturité. Voici les étapes importantes de la mise en place et l'évolution du programme.

### - Première étape (jusqu'en fin 2021)

- Période de transition avant l'entrée en vigueur du règlement.
- Déterminer comment va fonctionner le système de récupération et valorisation. Quelle sera l'approche terrain ainsi que le rôle des différents intervenants ?
  - Poursuivre les projets pilotes en cours permettant d'évaluer de nouvelles méthodes de collecte. L'objectif principal consiste à trouver des façons efficaces et à coûts viables de gérer les plastiques agricoles ainsi que des méthodes de traçabilité afin d'obtenir de la matière bien triée et propre.
  - Faire une analyse détaillée des initiatives en cours dans plusieurs MRC du Québec. Il s'agit de comprendre les procédures utilisées pour la collecte, leurs coûts, ainsi que la qualité du plastique collecté.
  - Consolider les apprentissages afin d'établir un programme de récupération et valorisation provincial adapté aux réalités régionales.
  - S'assurer d'avoir des débouchés fiables, si possible locaux, pour les plastiques récupérés et favoriser une approche d'économie circulaire.

### - Deuxième étape — Programme permanent selon le principe de la REP

- Mise en œuvre d'un programme de récupération et de valorisation partout au Québec, financé par l'industrie.
- Assurer la pérennité de l'industrie du recyclage, notamment par le soutien financier approprié pour l'ensemble du cycle de vie des produits.

### - Troisième étape — Consolidation des nouveaux programmes permanents par l'application des obligations

- Se préparer à ajouter d'autres types de plastiques qui ne faisaient pas partie des programmes initiaux.

### 5.3.1 Entreprises qui financeront le programme

Peu importe le niveau (provincial, national ou international), le principe de REP représente l’outil légal et réglementaire fréquemment privilégié. Il permet d’atteindre les objectifs de réduction à la source et ceux de la récupération des plastiques et emballages.

Comme mentionné au début de la section 4, le Québec compte déjà plusieurs catégories de produits visés par la REP par exemple, les produits électroniques, les piles, les lampes au mercure et autres. En 2022, le gouvernement du Québec prévoit élargir la gamme de produits désignés par la REP. Il est possible que certaines catégories de plastiques agricoles y soient incluses.

Selon ce principe, les entreprises (premiers fournisseurs) qui mettront sur le marché québécois des plastiques agricoles seront responsables de leur gestion en fin de vie. Concrètement, elles seront tenues d’élaborer, de mettre en œuvre et de financer les programmes de récupération et la valorisation des plastiques agricoles. Ces coûts pourront être inclus dans le prix de vente des produits visés. Par la suite, comme déjà mentionné, ces entreprises choisiront de mettre en place leur propre programme de collecte et de recyclage ou de participer à un programme collectif de récupération et de valorisation. Dans ce cas, elles verseront à l’organisme reconnu pour gérer le programme collectif les contributions nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour définir qui a l’obligation de financer la gestion en fin de vie des produits visés, la réglementation définit habituellement un producteur assujéti comme toute personne propriétaire d’une marque, d’un nom ou d’un signe distinctif ayant une place d’affaires au Québec, ainsi que toute autre personne qui agit comme premier fournisseur au Québec, tel qu’un distributeur, un grossiste ou un détaillant. Lorsqu’un produit est mis en marché au Québec directement auprès de l’utilisateur final par une entreprise hors Québec, cette entreprise est également visée.

Les entreprises responsables du financement de la gestion en fin de vie du produit, selon le terme « premier fournisseur » peuvent inclure :

- a. Les manufacturiers qui sont également détenteurs de marques et/ou les distributeurs de plastiques agricoles vendus au Québec ou autrement distribués au Québec;
- b. Un vendeur de plastiques agricoles situé à l’extérieur du Québec qui fait affaire habituellement à l’extérieur du Québec et vend parfois directement à un utilisateur situé au Québec;
- c. Un importateur de plastiques agricoles au Québec et qui vend au Québec;
- d. Toute entreprise qui acquiert des produits emballés et des plastiques agricoles de l’extérieur du Québec pour revente ou utilisation au Québec.

Selon l'étude de RECYC-QUÉBEC citée plus haut, il y aurait de 20 à 30 compagnies au Québec appartenant aux catégories de plastiques agricoles énumérés dans le tableau 1. La mise en place d'un programme nécessitera la mise à jour de ces informations.

Considérations majeures :

- L'organisme de gestion reconnu (OGR) doit définir ses modalités de fonctionnement avec ses membres, dont la grille de contribution. Dans le cas d'un programme individuel, il n'y a pas d'écocontribution;
- L'écocontribution servira à défrayer tous les coûts opérationnels du programme incluant ceux de son développement;
- Les coûts afférents à la récupération et à la valorisation pourront être internalisés au prix de vente des produits visés.

### 5.3.2 Utilisation des fonds par l'organisme reconnu

Dans le cas où les fonds seront versés à un organisme reconnu, ceux-ci seront utilisés pour :

- Financer le programme de collecte et de gestion des plastiques agricoles, incluant ceux de son développement : collecte, transport, gestion de fin de vie.
- Mettre en place des projets de recherche tels que :
  - L'amélioration des processus de récupération, les méthodes de traitement de la matière, l'économie circulaire, la réduction à la source, l'écoconception et autres.
- Communiquer avec les agriculteurs afin d'obtenir un taux élevé de participation et promouvoir de bonnes pratiques pour l'amélioration en continu de la récupération et la valorisation.
- Utiliser la meilleure filière de recyclage. En ordre décroissant, les différentes destinations du plastique collecté :
  - a. Conditionneurs/recycleurs au Québec (privilegié) et au Canada;
  - b. Conditionneurs/recycleurs hors du Canada;
  - c. Valorisation énergétique.<sup>5</sup>
- Le montant couvrira également les frais administratifs et autres frais reliés à la mise en place et à la gestion d'un tel programme.

---

<sup>5</sup> Tous les membres de la Table de travail tiennent à ce que les plastiques agricoles soient recyclés de façon durable et, en ce sens, la valorisation énergétique constitue une option qui doit être considérée après toutes les avenues de recyclage.

- Il y aura reddition de compte annuelle par l'organisme de gestion ou les entreprises ayant un programme individuel auprès de RECYC-QUÉBEC. RECYC-QUÉBEC peut émettre des recommandations suite à cette reddition de compte. La diffusion de la performance du ou des programmes à prévoir.

### 5.3.3 Participation des agriculteurs pour la récupération des matières

Les agriculteurs sont la pierre angulaire pour le succès du programme permanent et les incitatifs pour leur participation à l'économie circulaire doivent être continus. À terme, le programme permanent devrait offrir le service de récupération et valorisation sur tout le territoire où les produits visés sont mis en marché, également pour les régions éloignées.

Les deux prochaines années seront déterminantes pour raffiner et pour définir les méthodes de collecte pour chacune des catégories de plastiques et emballages. En autant que possible, des méthodes de collecte standardisées devront être établies. Celles-ci devront être adaptées aux besoins régionaux et avoir la flexibilité d'intégrer les options déjà existantes dans les MRC et certaines municipalités.

### 5.3.4 Établissement d'un réseau de collecte optimal

Selon l'option de la mise en place de points de dépôt :

- Établir le nombre de points de dépôt optimal : ils devront être accessibles dans les régions agricoles où il y a un volume raisonnable;
- Différentes options sont offertes pour l'emplacement des points de dépôt, soit chez des détaillants d'intrants ou de machinerie agricole ou dans des sites municipaux (écocentres, régies, etc.);
- Définir les procédures opérationnelles et le modèle de compensation pour les sites de collecte;
- Élaborer une entente type avec les MRC ou municipalités qui désirent poursuivre les collectes de plastiques agricoles déjà établies ou autres, dont la collecte sélective et les centres de tri.

### 5.3.5 Options pour recycler ou valoriser énergétiquement les matériaux

Le programme pour les plastiques agricoles favorisera le recyclage local des plastiques agricoles avant d'exporter ou de valoriser. Peu importe la destination des plastiques, chaque site devra être approuvé par l'organisme reconnu afin de s'assurer de la conformité aux normes de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Dans le cadre des deux premières phases des projets pilotes d'AgriRÉCUP (voir annexe 2), les plastiques agricoles ont été partiellement destinés à la valorisation énergétique, mais de nouvelles avenues de recyclage sont constamment explorées.

Les installations de valorisation reçoivent des chargements de plastique et des camions y sont acheminés en 2020. Il faudra poursuivre les démarches auprès des recycleurs potentiels et valider les modes de financement requis à la pérennité de leur opération.

### 5.3.6 En bref, le rôle des intervenants :

- Premiers fournisseurs : mise en œuvre et financement de programmes de récupération et de valorisation;
- Agriculteurs et autres utilisateurs : participation aux programmes de gestion des plastiques agricoles en vue de leur récupération et valorisation;
  - UPA comme relais d'information et rétroaction sur le programme;
- AgriRÉCUP : transition vers le programme permanent;
- Organisme de gestion reconnu (OGR) : mise en place, gestion et communications du programme au nom des entreprises membres, dans une perspective d'amélioration continue, incluant l'atteinte d'objectifs, de R et D, la conclusion d'ententes avec les différents fournisseurs de services pour la gestion des plastiques agricoles récupérés, traçabilité des matières et reddition de compte au gouvernement;
- Partenaires opérationnels du programme :
  - Opérateurs de points de dépôt (détaillants et autres) : endroits où les agriculteurs peuvent rapporter les produits en fin de vie;
  - Transporteurs, entrepôts, centre de mise en ballot
  - Conditionneurs et recycleurs : tri, préparation et recyclage des plastiques;
- Municipalités et MRC : appui potentiel à la mise en place du programme pour la logistique et les communications;
- MELCC : réglementation du programme;
- RECYC-QUÉBEC : encadrement du programme, reconnaissance de l'OGR, analyse des rapports annuels et des bilans quinquennaux transmis par l'OGR;
- MAPAQ : accompagnement et appui aux entreprises agricoles et aux organismes impliqués.

## 6. REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS DES INTERVENANTS

Rappelons que la Table réunit des représentants directement concernés par la mise en place d'un programme de gestion des plastiques agricoles au Québec. Les travaux de la Table se terminent avec le dépôt de la version finale de ce document d'orientation sur les plastiques agricoles.

Afin de faciliter le partage de l'information sur l'évolution de la situation dans la mise en place du programme permanent ainsi que pour obtenir les suggestions et commentaires des parties prenantes, il est proposé de remplacer la présente Table de travail par un Comité aviseur à compter du début 2021 jusqu'en 2023.

Le Comité tiendrait des rencontres de deux à quatre fois par année.

### Tableau - Suggestions des participants au Comité

Intervenants de l'industrie	Gouvernement
<ul style="list-style-type: none"><li>• Union des producteurs agricoles (UPA)</li><li>• Fédérations (lait, bœuf, acériculture, etc.)</li><li>• Distributeurs</li><li>• Manufacturiers</li><li>• Conditionneurs /Recycleurs</li><li>• AgriRÉCUP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• MELCC</li><li>• RECYC-QUÉBEC</li><li>• MAPAQ</li><li>• MRC/Associations municipales</li></ul>

D'autres groupes peuvent être ajoutés conformément au mandat spécifique du Comité.

### 6.1 Partage d'information

Une façon de partager les documents serait de créer une page Web diffusée par les organismes qui ont participé aux travaux de la Table.

- Documents concernant la Table de travail sur les plastiques agricoles, études, projets pilotes, etc.

## 7. AUTRE CONSIDÉRATION MAJEURE

---

### **Harmonisation pancanadienne**

Chaque province a le pouvoir d'encadrer les programmes de récupération que ce soit par voie volontaire ou réglementaire. Le Québec est à l'avant-garde des autres provinces par ses démarches de modernisation de la réglementation REP et, pour le secteur agricole, par l'inclusion de la majorité des plastiques agricoles. Donc, il sera important de suivre l'évolution des programmes de collecte de plastiques agricoles dans les autres provinces afin de s'assurer qu'une certaine harmonisation existe, dans le respect des réglementations provinciales. Cela permettra aux agriculteurs et aux détaillants d'être compétitifs. De leur côté, les fabricants minimiseront le fardeau administratif des programmes afin de ne pas ajouter de coûts supplémentaires.

## CONCLUSION

Ce document d'orientation permet de confirmer la dimension particulière du chantier entrepris au Québec pour recycler les plastiques agricoles. D'importantes étapes sont déjà franchies. Tout d'abord, notons la connaissance et l'expérience du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) dans ce type de programme basé sur des dispositions prévues dans la réglementation. D'autre part, des organisations telles AgriRÉCUP et des MRC acquièrent des expériences terrain depuis quelques années. Elles permettent de comprendre les balises requises pour réussir la mise en place d'un programme de collecte et de recyclage des plastiques agricoles.

Quelles sont les actions prioritaires tenant compte à la fois des données, des expériences pratiques et des visions pour le secteur afin d'arriver à recycler, à moindres coûts, les plastiques utilisés au Québec ? L'objectif des fermes propres fait l'unanimité. Il en va de même pour l'objectif de travailler en mode d'économie circulaire et les moyens concrets pour y parvenir doivent être mis en place. Les travaux de la Table ont largement contribué à la mise à niveau des connaissances, des besoins et des attentes de chacun.

En plus d'être un enjeu environnemental et financier, un nouveau programme permanent représente également des occasions de solutions structurantes pour chacun des acteurs de la filière. Construit sur des bases solides, le programme sur les plastiques agricoles du Québec pourra progresser rapidement vers un niveau d'efficacité et de maturité.

# ANNEXE 1

## Composition de la Table de travail sur les plastiques agricoles

### Mandat

Les travaux de la Table se déroulent sur une période d'un peu moins d'un an, avec trois rencontres prévues entre le 28 novembre 2019 et le 24 septembre 2020. Ils visent à concevoir un plan d'action spécifique pour le recyclage des plastiques agricoles au Québec en tenant compte à la fois des données, des expériences pratiques et des visions des intervenants du secteur. Plus précisément, le mandat des participants consiste à orienter la mise en place d'un programme permanent de recyclage des plastiques agricoles.

### Représentants à la première rencontre du 28 novembre 2019 (ordre alphabétique)

- Mario Bérubé, directeur général, Direction de la protection en milieu terrestre, MELCC;
- Richard Bouchard, représentant des Producteurs de lait du Québec;
- Magali Depras, chef de la stratégie, Transcontinental;
- Geneviève Dussault, agente de recherche et de planification, RECYC-QUÉBEC;
- Colin Field, responsable est du Canada, Berry Plastic + RPC/BPI agriculture;
- Martine Gaudreault, consultante et secrétaire de la Table, AgriRÉCUP;
- Emmanuelle Géhin, directrice de cabinet adjointe, MELCC;
- Christine Lajeunesse, directrice régionale est du Canada, AgriRÉCUP;
- Maryse Lalonde, directrice achats stratégiques et services administratifs, Coop fédérée;
- Nathalie Laroche, ingénieure, direction des pratiques agroenvironnementales, MAPAQ;
- Réjean Pion, directeur général, Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- Paul Racette Dorion, conseiller aménagement du territoire, UPA;
- Guillaume Villemure, directeur du développement des approvisionnements, Soleno.

## Représentants à la deuxième rencontre du 7 mai 2020 (ordre alphabétique)

- Richard Bouchard, représentant des Producteurs de lait du Québec;
- Martin Caron, premier vice-président, UPA;
- Magali Depras, chef de la stratégie, Transcontinental;
- Geneviève Dussault, agente de recherche et de planification, RECYC-QUÉBEC;
- Colin Field, responsable est du Canada, Berry Plastic + RPC/BPI agriculture;
- Emmanuelle Géhin, directrice de cabinet adjointe, MELCC;
- Christine Lajeunesse, directrice régionale est du Canada, AgriRECUP;
- Maryse Lalonde, directrice achats stratégiques et services administratifs, Coop fédérée;
- Nathalie Laroche, ingénieure, direction des pratiques agroenvironnementales, MAPAQ;
- Valérie Lephat, conseillère de la direction des matières résiduelles, MELCC;
- Martin Létourneau, directeur de la direction des matières résiduelles, MELCC;
- Réjean Pion, directeur général, Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- Guillaume Villemure, directeur du développement des approvisionnements, Soleno.

## Représentants à la troisième rencontre du 24 septembre 2020 (ordre alphabétique)

- Nicolas Boisselle de la direction des matières résiduelles, MELCC;
- Martin Caron, premier vice-président, UPA;
- Geneviève Dussault, agente de recherche et de planification, RECYC-QUÉBEC;
- Colin Field, responsable est du Canada, Berry Plastic + RPC/BPI agriculture;
- Emmanuelle Géhin, directrice de cabinet adjointe, MELCC;
- Fabrice Laberge, directeur des opérations et de la R&D, Trans Continental Recyclage;
- Christine Lajeunesse, directrice régionale est du Canada, AgriRECUP;
- Nathalie Laroche, ingénieure, direction des pratiques agroenvironnementales, MAPAQ;
- Valérie Lephat, conseillère de la direction des matières résiduelles, MELCC;
- Martin Létourneau, directeur de la direction des matières résiduelles, MELCC; (au début)
- Réjean Pion, directeur général, Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- Paul Racette Dorion, conseiller aménagement du territoire, UPA;
- Geneviève Rodrigue, directrice adjointe de la direction des matières résiduelles, MELCC;
- Noémie Varin-Lachapelle, directrice de l'environnement, Sollio Groupe coopératif;
- Guillaume Villemure, directeur du développement des approvisionnements, Soleno.

## ANNEXE 2

### AgriRÉCUP et son rôle dans la récupération et la valorisation des plastiques agricoles

Organisme à but non lucratif, AgriRÉCUP offre des programmes de récupération de plastiques agricoles partout au Canada. Il a reçu le mandat des détenteurs de marque (DDM, ceux qui mettent en marché les produits visés) pour les gérer en fin de vie utile. Au Québec, AgriRÉCUP offre, dans toutes les régions agricoles, des programmes de récupération des contenants de pesticides et de fertilisants (petits formats ou en vrac) ainsi que la récupération des sacs (semences, fertilisants et pesticides) et la récupération des produits périmés ou non désirés (pesticides ou médicaments).

Depuis 2019, afin de se préparer à l'éventualité d'un programme permanent de collecte d'autres types de plastiques agricoles comme ceux utilisés pour l'ensilage, AgriRÉCUP a mis en place des projets pilotes en Montérégie. Ces projets pilotes sont complémentaires aux initiatives déjà présentes dans les MRC. Ils sont inspirés des programmes établis avec succès en Europe et dans l'Ouest canadien.

Les projets pilotes sur les plastiques pour ensilage comptent quatre objectifs principaux :

- 1- Travailler directement sur les fermes afin de mieux comprendre l'utilisation des plastiques agricoles à la ferme et l'attitude des producteurs face au recyclage.
- 2- Tester de nouvelles approches de collecte qui permettront la réduction des coûts de collecte tout en demeurant pratiques pour les agriculteurs.
- 3- Augmenter la recyclabilité du plastique.
- 4- Travailler avec les recycleurs pour mieux comprendre leurs besoins particuliers et trouver des débouchés en misant principalement sur l'économie circulaire.

#### - **Phase 1 (jusqu'à 2019) — Études de marché et projet pilote**

La phase 1 s'est faite en collaboration avec la MRC Les Maskoutains et les organismes du milieu. Il est possible de consulter le rapport complet d'AgriRÉCUP <https://agrireocup.ca/wp-content/uploads/2020/05/Rapport-Final-MRC-Maskoutains-Dec2019.pdf> sur cette première phase complétée.

En parallèle, AgriRÉCUP ainsi que différentes MRC, municipalités et groupes de recherches ont effectué des études (volet plus local et terrain) afin d'approfondir les connaissances sur les plastiques agricoles des régions respectives.

Certaines MRC ou municipalités ont continué les collectes de plastiques agricoles déjà en place depuis un certain nombre d'années.

## - Phase II (2020) — Poursuite des projets pilotes

L'objectif de la phase II en cours est de consolider les connaissances au sujet des plastiques agricoles sur : attitudes des producteurs et intervenants, qualités des plastiques, taux de contamination, méthodes de collecte, coûts, etc.

Pour cette phase qui se déroule en Montérégie, AgriRÉCUP travaille avec cinq municipalités régionales de comté (MRC) pour environ 100 municipalités. Il s'agit de tester les meilleures options de collecte et de traitement de l'enrobage (ensilage et balles) pour les recycler. Le projet compte également un volet communication.

AgriRÉCUP vise la mise en commun des connaissances obtenues dans les études sur les plastiques et celles obtenues durant les projets pilotes et les collectes dans les MRC (finalisation en 2021).

## - Phase III (2021) — Étendre la portée des projets pilotes

Durant cette phase à venir, les projets pilotes porteront leur attention principalement à la collecte (raffiner la méthode de collecte, raffermir les liens avec les fournisseurs de services, resserrement du calcul des coûts).

Il faudra aussi travailler avec les MRC ou les municipalités qui offrent déjà une collecte porte-à-porte afin de voir comment ce type de collecte sera intégré à un programme provincial.

**Le financement**, un enjeu majeur qui doit être soulevé en regard de la phase III des projets pilotes. L'ampleur du travail à réaliser durant cette phase, la prise en considération de l'importance des données sur les limites et les besoins de chaque acteur de la filière des plastiques agricoles constituent autant d'éléments qui justifient l'établissement d'un financement adéquat pour atteindre les objectifs.

Bientôt, AgriRÉCUP établira le coût de la phase III. Cela permettra de préciser l'enveloppe budgétaire nécessaire.

**Au terme des projets pilotes, la connaissance des acteurs de la filière des plastiques agricoles sera suffisamment précise pour guider la mise en place du programme permanent en 2022.**

## ANNEXE 3

